Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_066-DE

MAIRIE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2026

Convocations envoyées le : 12 mai 2026
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 18 MAI A DIX-HUIT HEURES TRENTE le Conseil municipal de la Commune de Montlouis-sur-Loire légalement convoqué s'est réuni à la **Mairie dans la salle du Conseil municipal** à Montlouis-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

28 présents : Mmes et MM THIEUX, GADIN, LECLERC, DUMAGNOU GARCERA-TRIAY, OTT, COSTE, PETIT-MARQUEZ, LENS, LELANDAIS, MILANETTO, DURAND, BRUNE, GUERIN, GABORIT, LE BRIERO, PISANI-BONNET, DOUCET, SIGNOL, PAUVERT, LEMPEREUR, MARKARIAN, BUET, LEGUILLE, GENTILINI, BUSSON, GRESSIEUX, PETIT.

4 absents ayant donné pouvoir :

Bernard DOUADY	à Sophie DUMAGNOU
Claire MORISSON	à Ludovic MARKARIAN
Vincent BEAUFOUR	à Magali OTT
Fabrice ORE	à Frédéric LECLERC

1 Absent : Vincent MORETTE

Président de séance : Monsieur Laurent THIEUX

Secrétaires de séance : Catherine MILANETTO – Laure LELANDAIS

DELIBERATION 2026-66 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

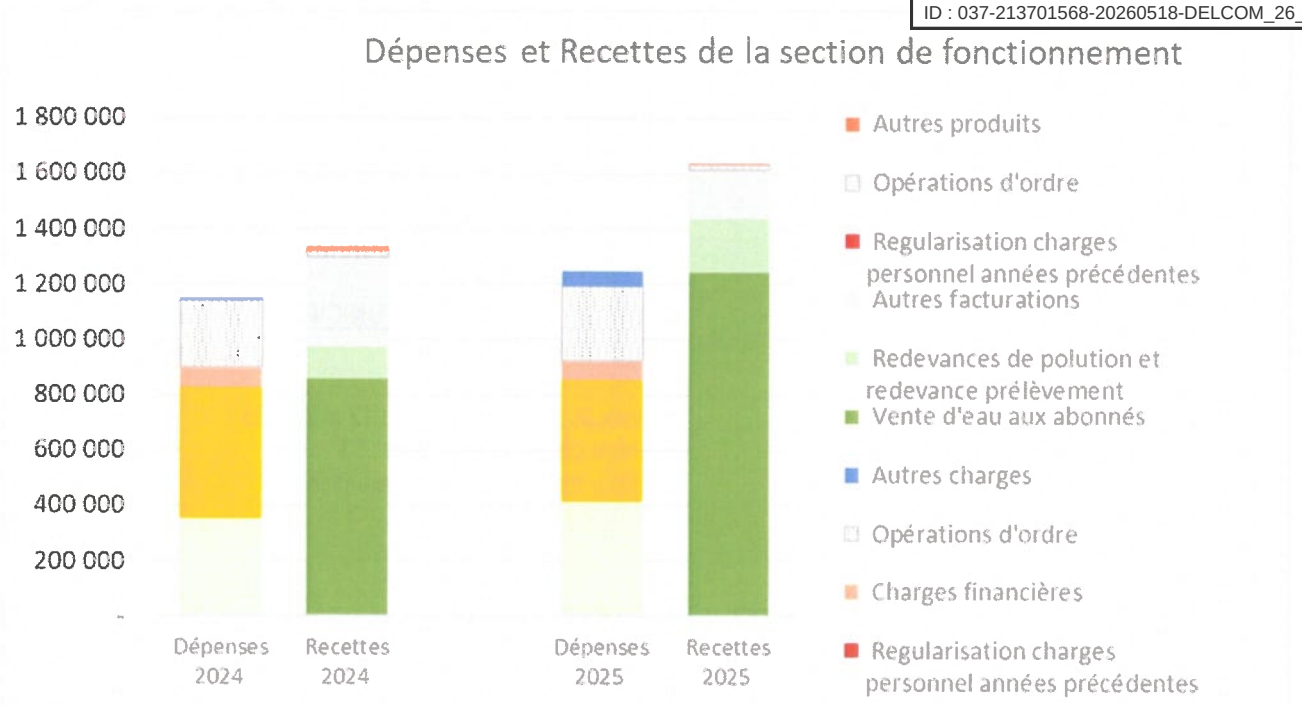
Monsieur Laurent THIEUX, Adjoint au Maire, donne lecture du rapport suivant :

I. Les réalisations de la section d'exploitation

Cette section a dégagé, pour les opérations 2025, un excédent de 390 425,06 € synthétisé par les montants suivants :
- dépenses : 1 247 928,35 €
- recettes : 1 638 353,41 €

Le graphique ci-dessous présente la structure des dépenses et de recettes de fonctionnement pour 2025, comparées à 2024 :

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_066-DE



Les dépenses d'exploitation :

	Dépenses		
	2024	2025	(Evol° en % 2024 / 2023)
Charges à caractère général (011)	352 975,59	414 812,94	17,52%
Charges de personnel (012)	471 833,14	439 815,81	-6,79%
Charges financières (66)	76 641,92	69 040,79	-9,92%
Autres charges (65 + 67)	11 619,35	56 559,60	386,77%
Opérations d'ordre (042)	239 625,92	267 699,21	11,72%
TOTAL	**1 152 695,92**	**1 247 928,35**	**8,26%**

Au global, les dépenses de la section de fonctionnement affichent une augmentation de 8,26 %.

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de +17,52 % entre 2024 et 2025 avec un pourcentage de réalisation de 88,4 % des crédits votés, soit une évolution en valeur de + 25 693,77 €, notamment en lien avec quelques réparations et entretiens de bâtiment (remplacement de vitres, broyage des puits d'alimentation) et l'augmentation du montant de la redevance prélèvement dû notamment à la part plus élevée de prélèvement dans le Cénomanien en 2023 par rapport à 2022.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont en diminution entre 2024 et 2025 de -6,79 %.
Au titre de 2025, les principaux postes de ce chapitre comprennent :

- la rémunération directe des agents du service, pour 329 951,47 €, cela s'explique notamment du fait de la vacance de plusieurs postes.
- le remboursement d'une fraction des dépenses de personnel au titre de 2025 supportées par le budget de l'assainissement (personnels techniques) pour 76 238,26 €.

Les charges financières s'élèvent à un montant total de 69 040,79 €, en diminution par rapport à l'année précédente, en lien avec les emprunts contractés (cf. détail ci-dessous).

Enfin, les autres dépenses se composent d'admissions en non-valeur et constatations de créances éteintes (9 095,14 €), d'autres charges de gestion courante (47 374,24 €) concernant principalement l'apurement de recettes

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_066-DE

rattachées sur 2024, d'autres charges exceptionnelles, concernant notamment des annulations de titres d'exercices antérieurs (90,22 €). Les dotations aux amortissements représentent 267 699,21 € (dépense d'ordre).

Les recettes d'exploitation :

	Recettes		
	2024	**2025**	**(Evol° en % 2024 / 2023)**
Ventes d'eau + Redevances de pollution / prélèvement (70)	995 659,77	1 436 716,66	44,30%
Travaux (70)	48 539,06	19 970,43	-58,86%
Autres facturations (70)	252 321,04	158 620,63	-37,14%
Opérations d'ordre (042)	23 734,45	14 870,29	-37,35%
Autres produits (013 + 75 + 77)	15 300,27	8 175,40	-46,57%
TOTAL	**1 335 554,59**	**1 638 353,41**	**22,67%**

Les recettes de la section d'exploitation s'élèvent à un montant total de 1 638 353,41 € (1 335 554,59 € en 2024).
Les produits représentant 1 436 716,66€ en 2025, issus :

- de la facturation de la vente d'eau payée par les abonnés,
- ainsi que des redevances de pollution et de prélèvement encaissées au nom de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et reversées l'année suivante.

Les autres recettes sont composées des principaux postes suivants :

- 19 970,43 € de travaux facturés (chap. 70),
- 12 769,62 € de loyer de l'antenne relais située sur le château d'eau (chap. 70),
- 145 493,07 € de facturation de mise à disposition de personnel aux budget assainissement au titre de 2025 (chap. 70),
- 7 954,62 € de produits divers de gestion courante (chap. 75),
- et 220,78 € de produits exceptionnels (chap. 77).

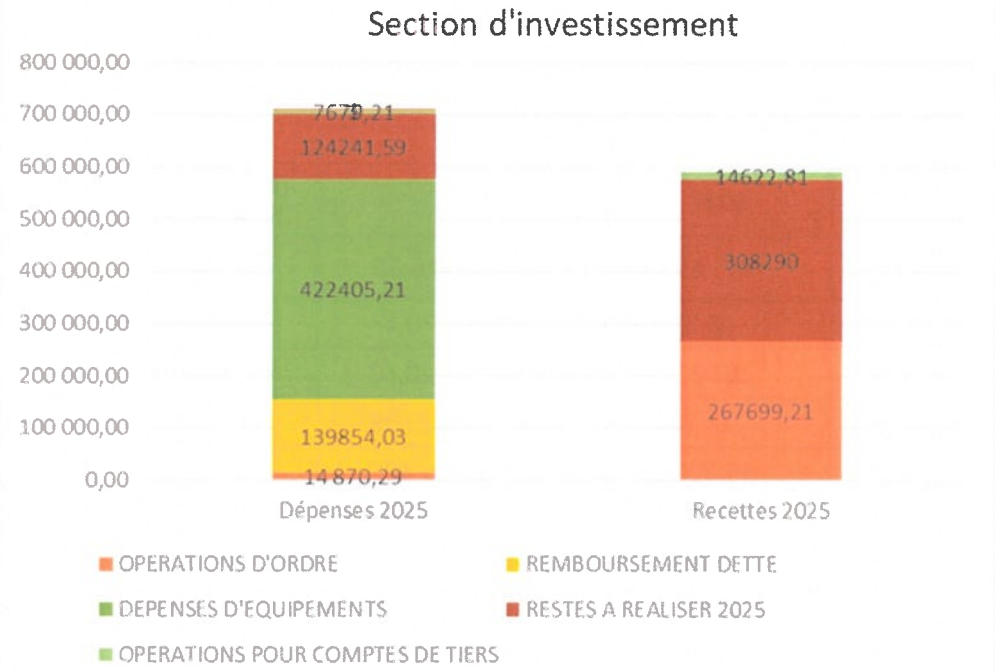
- En recettes d'ordre, une somme de 14 870, € (chap. 042) est constatée au titre des dotations aux amortissements de subventions.

II. Les réalisations de la section d'investissement

Cette section a dégagé, pour les opérations 2025, un déficit de 184 608,20 € synthétisé par les montants suivants :
- dépenses : 584 808,74 €
- recettes : 400 200,54 €

Les restes à réaliser de 2025 pour la section d'investissement représentent 124 241,59 € en dépenses et 308 290 € en recettes.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_066-DE



Les dépenses d'investissement :

En 2025, les dépenses d'équipement s'élèvent à hauteur de 422 405,21 € correspondant :

- A l'achat de compteurs pour 24 515,29 €
- A des travaux sur les réseaux et ouvrages : 170 320,75 € (dont 43 355,21 € pour du renouvellement de réseaux, 96 703,60 € pour la mise à niveau des puits)
- Travaux rue Foch pour 207 435,27 €
- Un réservoir anti bélier à la bonde pour 6 302 €
- Travaux de branchement / raccordement pour 11 431,90 €
- Licence du logiciel de facturation pour 2400 €

En 2025, les dépenses pour comptes de tiers s'élèvent à 7 679,21 €.

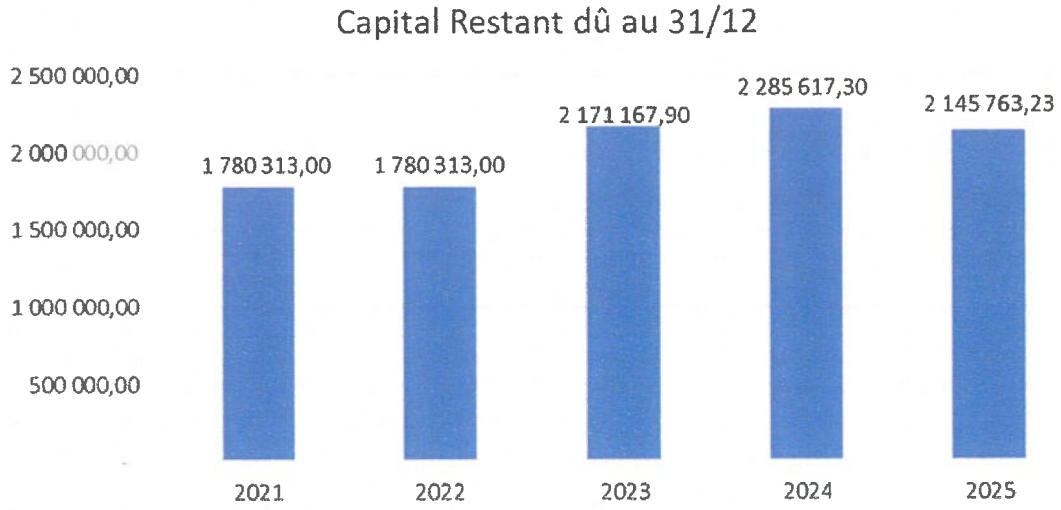
Certains projets ont été engagés mais non réalisés (RàR 2025) ; ces dépenses d'investissement sont constatées en restes à réaliser, pour un montant de 124 241,59 € relatifs à :

- Travaux sur les ouvrages pour 58 004,27 € (dont 35 179 € pour les pompes de reprise)
- Etudes et diagnostics pour 33 275 €
- Acquisition d'un logiciel – portail pour abonnés pour 9 730 €
- Travaux de réseaux pour 7 909,73 €
- Travaux de branchements et compteurs pour 55 449,99 €
- Petits travaux, acquisitions pour 9 872,60 €

L'endettement :

Le deuxième poste de dépenses d'investissement est constitué du remboursement du capital de la dette : 139 854,03 €. L'encours de dette au 31/12/2025 s'élève à 2 145 763,23 € pour un taux moyen de 3,28%, avec 95,18% de l'encours à taux fixe.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_066-DE



Les recettes d'investissement :

Les dépenses ont été financées par les dotations aux amortissements (267 699,21 €) et l'affectation des résultats de 2024 pour 117 878,52 €.

On constate au final un résultat déficitaire de 184 608,20 € pour l'ensemble des opérations 2025 (fonctionnement et investissement).
Une fois intégrés les résultats reportés de la clôture de l'exercice 2024, on constate au 31 décembre 2025 un résultat de clôture déficitaire de 89 916,40 € (hors restes à réaliser), et de + 94 132,01 € en tenant compte des restes à réaliser, résultat détaillé dans le tableau ci-après.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Laurent THIEUX, Adjoint au maire,

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la décision municipale n° 2024/96 du 22 novembre 2024 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Montlouis-sur-Loire du budget EAU

Vu le CFU 2025 de la commune de Montlouis sur Loire – budget EAU ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_066-DE

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte financier unique et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a désigné Monsieur Laurent THIEUX pour présider la séance pendant le vote du CFU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par Monsieur Laurent THIEUX :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 204 126,40	1 427 625,00	2 631 751,40
	Recettes réalisées (1)	B	400 200,54	1 638 353,41	2 038 553,95
	Restes à réaliser	C	308 290,00	0,00	308 290,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 298 818,20	1 821 196,57	3 120 014,77
	Dépenses réalisées (1)	E	584 808,74	1 247 926,35	1 832 737,09
	Restes à réaliser	F	124 241,59	0,00	124 241,59
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-184 608,20	390 425,06	205 816,86
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	94 691,80	393 571,57	488 263,37
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-89 916,40	783 996,63	694 080,23
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	184 048,41	0,00	184 048,41
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	94 132,01	783 996,63	878 128,64

Après en avoir délibéré :

par 32 voix Pour, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget annexe EAU de la commune de Montlouis-sur-Loire,

- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Fait à Montlouis-sur-Loire le 18 mai 2026

Pour le maire,
L'Adjoint délégué,

Laurent THIEUX

MAIRIE de MONTLOUIS sur LOIRE 37270

Les Secrétaires de séance,

Catherine MILANETTO

Laure LELANDAIS

TRANSMIS au représentant de l'État le : 22 MAI 2026
RECU par le représentant de l'État le : 22 MAI 2026
PUBLIE le : 22 MAI 2026
ACTE EXECUTOIRE